



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini
Service des Relations internationales
Tél : 466 966 237
Courriel : cscarpellini@chd.lu

Aux Membres de la Commission des
Finances et du Budget

Luxembourg, le 18 décembre 2018

Objet : Renvoi dossier européen COM(2018)821

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission des Finances et du Budget.

COM(2018)821 Proposition de RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 282/2011 en ce qui concerne les livraisons de biens ou les prestations de services facilitées par des interfaces électroniques et les régimes particuliers applicables aux assujettis qui fournissent des services à des personnes non assujetties, effectuent des ventes à distance de biens et certaines livraisons intérieures de biens

Le dossier précité relève du contrôle du principe de subsidiarité.

Résumé :

Le 5 décembre 2017, le Conseil a adopté la directive (UE) 2017/2455 portant modification de la directive TVA, qui, entre autres choses: – élargit le champ d'application du mini-guichet unique à tous les types de services ainsi qu'aux ventes à distance intracommunautaires de biens et aux ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers, faisant du mini-guichet unique un guichet unique; – introduit des dispositions particulières applicables aux assujettis qui facilitent certaines opérations effectuées par d'autres assujettis par l'utilisation d'une interface électronique telle qu'une place de marché, une plateforme, un portail ou un dispositif similaire. L'objectif de la présente proposition est de fixer des règles de mise en œuvre détaillées, nécessaires pour soutenir ces modifications de la directive TVA qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2021. Cet objectif est atteint au moyen d'une modification du règlement d'exécution TVA.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le dossier précité peut être consulté sur le site web www.ipex.eu. Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 27 octobre au 14 décembre 2018 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés